



Modification contractuelle fai

Par illa1, le 08/09/2008 à 16:08

Bonjour, rnrnJ'ai souscrit un forfait internet avec une option illimité vers international(appels illimités vers les pays de l'Europe). Pendant quelques mois j'ai profité pleinement de cette option jusqu'à ce que mon fournisseur ne modifie cette option(certains pays ont été supprimés de la liste). Je me suis retrouvé avec des factures exorbitantes que je conteste de payer car mon fournisseur d'accès internet s'est contenté de m'informer de cette modification uniquement par mail que je ne consultais pas régulièrement. Ma question est la suivante:rnrnPar quels moyens de communication (mail, voie postale) le fournisseur d'accès internet est il tenu d'informer le client pour tout changement contractuel?rnrnSuis je en position légale de refuser de payer les factures réclamés ? puisque justement il s'est contenté de me tenir informé uniquement par mail et non pas par voie postale?rnrnMe conseilleriez vous de régler ces factures ou de faire appel un organisme qui pourrait m'aider...rnrnMerci beacoup de votre réponse
rnrnlla1